

CHRONOLOGIE DE LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2020 À 2037

2020

3 FÉVRIER

Début de l'examen du projet de loi au Parlement.

FIN AVRIL

Conclusion de la conférence de financement.

JUIN

Vote de la loi.

1^{er} DÉCEMBRE

Création de la Caisse nationale de retraite universelle (CNRU).

2021

30 JUIN

Fixation de l'âge d'équilibre par le conseil d'administration de la CNRU.

2022

1^{er} JANVIER

Entrée dans le nouveau système de la génération 2004.

Minimum de pension à 1 000 € nets.

Mise en place du **Fonds de réserves universel**.

2025

1^{er} JANVIER

Les cotisations du nouveau système commencent à être versées par tous les actifs (sous réserve des transitions spécifiques).

Le nouveau système s'applique à tous à partir de la génération 1975 :

- les droits en points commencent à être calculés ;
- les nouvelles règles de la réversion s'appliquent mais seulement si le décès du conjoint survient après le 1^{er} janvier 2025 ;
- les enfants nés avant 2025 ouvrent des droits sur le part de retraite calculée à partir de 2025 (nouvelles règles).

Minimum de pension à 85 % du SMIC net.

2027

Le système universel doit être à l'équilibre.

2037

Versement des 1^{res} pensions dans le nouveau système.

À QUI S'APPLIQUE LA RÉFORME ?

- **Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1975 :** la réforme ne s'applique pas à vous mais, à partir de 2025, vous êtes soumis au nouveau régime de cotisations.
- **Vous êtes né à partir du 1^{er} janvier 2004 :** votre retraite sera intégralement calculée dans le nouveau système.
- **Vous êtes né entre le 1^{er} janvier 1975 et le 31 décembre 2003 :** vos droits acquis avant le 1^{er} janvier 2025 seront conservés à 100 % et vos droits acquis à partir du 1^{er} janvier 2025 seront calculés dans le nouveau système.